



VILLE DE HOUILLES

Département des Yvelines

NOTE DE SYNTHÈSE

Budget primitif 2017

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, la présente note retrace les informations financières essentielles de notre collectivité.

La loi de finances pour 2017 a reconduit le triptyque mis en exergue par l'Etat depuis 2014, à savoir baisse des dotations, hausse de la péréquation verticale et soutien à l'investissement, sans que ce dernier ne compense les conséquences des deux autres. Notre projet de budget pour 2017 s'inscrit donc dans ce carcan mais reste fidèle à nos préceptes de saine gestion à savoir maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, maintien des taux d'imposition et politique d'investissement soutenue.

Le projet de budget primitif 2017 s'établit à 53 893 506 € se répartissant comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 39 234 292 €
- pour la section d'investissement : 14 659 214 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

BP 2017

Produits des services	4 282 930 €
Impôts et taxes	24 706 251 €
Subventions et participations	8 548 629 €
Autres produits	632 008 €
Atténuations de charges	142 000 €
Produits exceptionnels	922 024 €
Total RRF	39 233 842 €

Le projet de budget primitif 2017 se base sur une progression de nos recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 1 475 K€. Mais comme cela a été souligné dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, il convient de relativiser cette progression au regard des 922 K€ d'indemnisation au titre du contentieux de l'église Saint-Nicolas. Compte non tenu de cette recette exceptionnelle, l'évolution de nos recettes réelles de fonctionnement reste limitée en 2017 à 553 K€, soit une progression de 1,5%.

La construction budgétaire 2017 en termes de recettes de fonctionnement s'articule autour des trois axes majeurs suivants :

- La nouvelle baisse des dotations de l'Etat
- Les décisions de la communauté d'agglomération
- Le produit fiscal à taux constants

Comme chaque année depuis 2014, notre budget se doit de prendre en compte les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales. Grâce peut-être aux échéances électorales qui se profilent, la diminution au titre de l'exercice 2017 sera réduite de moitié par rapport à celle envisagée initialement dans le plan de redressement des finances publiques. Malgré cela, la minoration de la DGF est estimée à hauteur de 451 K€ au regard de la notification N-1.

A cela s'ajoutent les conséquences du nouveau paysage intercommunal avec la modification substantielle de nos équilibres traditionnels en la matière. Conformément aux indications du rapport d'orientations budgétaires, notre attribution de compensation (AC), établie depuis plusieurs exercices à hauteur de 2 942 K€, est impactée par la décision de procéder à une révision libre des montants 2016 et 2017. Ainsi, en 2017, notre AC s'établira à 3 584 K€, en progression de 642 K€, consécutivement à :

- Un abondement de l'AC à hauteur de 977 K€ (intégration du montant de la retenue sur DSC 2016 pour financement des équipements d'intérêt communautaire)
- Une diminution de l'AC à hauteur de 335 K€ (suppression de la 2^{ème} part de DSC instituée en 2012 pour atténuer les effets de la suppression des abattements à la base sur la part TH départementale revenant à l'agglomération)

L'hypothèse de produit fiscal retenu dans le cadre de ce budget, dans l'attente de la notification officielle des bases prévisionnelles, est établie sur les données suivantes :

- Un maintien des taux d'imposition
- Une revalorisation forfaitaire des bases de 0,4%
- Une évolution physique des bases estimée à 1%
- Un retour à imposition de bases exonérées ou abattues en N-1

Sur ces bases, le produit fiscal estimé est en progression de 250 K€ en 2017 par rapport au BP 2016, pour s'établir à 17 900 K€.

Enfin, les principaux autres postes de recettes concourant à l'équilibre budgétaire 2017 concernent :

- Les droits de mutation estimés à 1 600 K€ comme en 2016
- Le cofinancement de la CAF tous secteurs confondus à hauteur de 2 146 K€
- Les produits des services à hauteur de 4 283 K€, notamment constitués par :
 - ✓ Le produit de la restauration scolaire pour 1 566 K€
 - ✓ Les participations familiales petite enfance pour 860 K€
 - ✓ Les participations culture pour 313 K€
 - ✓ Les participations familiales au titre des études surveillées pour 200 K€

b. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

BP 2017	
Charges de gestion courante	8 593 823 €
Charges de personnel	22 219 710 €
Atténuations de produits	560 000 €
Autres charges courantes	3 009 736 €
Charges financières	249 900 €
Charges exceptionnelles	29 000 €
Dépenses imprévues	100 000 €
Total DRF	34 762 169 €

Le projet de budget 2017 s'inscrit dans la continuité en matière d'efforts sollicités auprès de l'ensemble des services municipaux pour offrir un service public de qualité aux Ovillois en intensifiant les démarches de rationalisation initiées les années précédentes.

Si les prévisions en matière de charges de gestion courante des services municipaux s'établissent en progression de 237 K€, trois facteurs expliquent cette tendance sans remettre en cause la tendance baissière opérée depuis plusieurs années :

- Décalage dans le temps d'opérations source d'économies de gestion comme le changement des candélabres
- Impacts à moyen terme de démarches d'ores et déjà initiées comme la dématérialisation de certaines procédures
- Inscription en fonctionnement de 232 K€ de dépenses d'entretien de notre patrimoine traditionnellement fléchées en investissement

Évaluées à 8 594 K€, ces charges sont principalement et traditionnellement constituées par :

- Les frais de fluides pour 1 266 K€
- Les frais d'alimentation pour 1 000 K€ dont 945 K€ pour la cuisine centrale
- Les frais d'entretien et de maintenance du patrimoine mobilier et immobilier à hauteur de 1 543 K€

- Les contrats de prestation de services à hauteur de 1 021 K€ dont :
 - ✓ 590 K€ pour le nettoyage de la voirie
 - ✓ 231 K€ pour le nettoyage du marché
 - ✓ 100 K€ pour l'exploitation de la crèche Place de l'Eglise

Les charges de personnel restent bien évidemment le poste budgétaire le plus conséquent. Estimées à 22 220 K€, elles s'établissent en progression de 0,7% par rapport au budget primitif 2016 et traduisent ainsi les efforts déployés pour la maîtrise de la masse salariale. Trois principaux facteurs peuvent être mis en exergue pour illustrer cette variation :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice valorisée à 85 K€
- L'effet glissement vieillesse technicité (GVT) valorisé à 69 K€
- L'augmentation des cotisations URSSAF et caisses de retraite pour 85 K€

Les autres charges de gestion courante sont estimées à 3 010 K€, en progression de 162 K€, principalement du fait de la subvention au CCAS qui est estimée à 380 K€, soit une augmentation de 130 K€ par rapport au budget précédent. En effet, lors du vote du budget primitif 2016, le montant de la subvention avait été minoré compte-tenu de la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2015.

Nonobstant cette subvention, les principaux postes budgétaires concernés sont :

- Le contingent incendie pour 1 012 K€
- Le fonds de concours pour le fonctionnement de la piscine pour 207 K€
- Les subventions aux associations pour 602 K€
- La participation aux dépenses de fonctionnement de l'Institut Sainte-Thérèse budgétée à hauteur de 159 K€
- La participation du budget principal au budget assainissement pour 140 K€

Après plusieurs années de diminution, les frais financiers sont en légère augmentation en 2017 de 20 K€, conséquence directe de l'emprunt de 4 800 K€ contracté en 2016 à des conditions financières optimales. Les frais financiers générés par ce nouveau flux de dette sont de 60 K€, en grande partie compensés budgétairement par la baisse des frais financiers inhérents à notre stock de dette existant au 1^{er} janvier 2016. Ainsi, ce nouvel emprunt destiné à financer notre politique d'investissement n'obère pas nos marges de manœuvre budgétaires et notre ratio de désendettement.

Enfin, et comme cela a été souligné lors de notre débat sur les orientations budgétaires, le pacte financier et fiscal adopté par la CA en décembre dernier prévoit à compter de 2017 un retour au régime de droit commun pour la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre l'agglomération et les communes membres, laissant ainsi 60% du montant à leur charge au lieu de 40% actuellement. Sur la base des données disponibles, ce changement de répartition aura un impact évalué à 260 K€, portant en 2017 notre contribution au titre du FPIC à 560 K€.

Aussi, le solde des opérations réelles en fonctionnement s'établit ainsi à 4 472 K€ décomposé comme suit :

- Dotation aux amortissements pour 1 900 K€
- Virement à la section d'investissement pour 2 572 K€

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Estimées à 8 439 K€ hors emprunt dit d'équilibre, nos recettes d'investissement sont en 2017 principalement portées par les produits de cessions d'immobilisations. Fruit d'une politique foncière ambitieuse portée depuis plusieurs années pour accompagner le développement et l'aménagement de notre cité, les recettes de cessions d'immobilisations sont valorisées à hauteur de 5 680 K€ au budget 2017, réparties comme suit :

- 6 rue de la Paix pour 500 K€
- 21 rue de la Fraternité pour 200 K€
- Terrains Bapaume pour 4 980 K€

Au-delà de ces produits de cessions, notre persévérance dans le dossier du Contrat régional se concrétise également dans ce budget 2017. Ce sont ainsi 1 118 K€ qui seront inscrits au budget de cette année répartis comme suit :

- 41 K€ pour la réhabilitation du groupe scolaire Schœlcher
- 253 K€ pour la réhabilitation du gymnase Jean Bouin
- 824 K€ pour la construction du CTM

Enfin, nos recettes réelles d'investissement hors emprunt sont complétées par les postes plus traditionnels que sont :

- Le FCTVA à hauteur de 1 270 K€
- La produit de la taxe locale d'équipement (TLE) pour 250 K€
- Le produit des amendes de police à hauteur de 91 K€

b. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En cohérence avec nos projections pluriannuelles, les recettes de cessions d'immobilisations envisagées nous permettent de proposer un budget primitif 2017 avec un niveau de dépenses d'équipement au-delà des volumes traditionnellement consacrés les années précédentes.

Estimées à plus de 13 M€, les crédits alloués à nos dépenses d'équipement sont en progression de plus de 4 M€ par rapport au budget précédent. Ainsi, sont inscrites au budget primitif 2017 les principales opérations suivantes :

- 5 M€ pour la construction du centre technique municipal
- 2 M€ pour la réhabilitation du gymnase Jean Bouin
- 1,3 M€ de travaux dans les bâtiments scolaires
- 0,5 M€ pour les travaux d'accessibilité
- 0,5 M€ d'acquisitions foncières

- 0,3 M€ de versement de surcharges foncières
- 0,2 M€ pour la sécurisation Vigipirate des bâtiments publics

A cela s'ajoute 1,2 M€ consacrés au remboursement contractuel de notre dette en capital dont le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 14,1 M€.

Ainsi, le solde des opérations réelles en section d'investissement se situe à -6 220 K€. Corrigé du montant prévisionnel de l'autofinancement à hauteur de 4 472 K€, le recours prévisionnel à l'emprunt pour équilibrer le projet de budget primitif 2017 s'établit à 1 748 K€.